

CHRONIQUE DE LA DÉFENSE



Les leçons militaires du conflit

■ À la mi-juillet, le Pentagone a transmis au Congrès un rapport provisoire sur la guerre du golfe Persique. Entouré de rumeurs selon lesquelles sa rédaction aurait provoqué de sérieux éclats entre services – le char *M1A1* méritait-il autant d'encre que le chasseur furtif *F117A*? –, ce rapport cite quelques-unes des faiblesses de l'opération Tempête du désert, mais ses réussites aussi, dont certaines sont bien connues. Ainsi, les avions de chasse de haute technologie ; la navigation, les communications et le recueil de renseignements par satellite ; les bombes à guidage de précision ; et les manoeuvres d'entraînement de l'OTAN ont donné aux forces de la coalition un avantage écrasant sur le champ de bataille.

Par ailleurs, le rapport reconnaît que la coalition a bénéficié de conditions favorables. L'Arabie Saoudite a fourni d'excellents ports pour le débarquement des forces, et il y avait peu voire pas de risque que les Irakiens interdisent le ravitaillement de ces dernières. Les cinq mois précédant le début des hostilités ont permis à la coalition de régler des questions essentielles en matière de commandement et de contrôle. Plus important encore, sans doute, le désert a constitué un terrain idéal pour les opérations aériennes contre l'armée irakienne. En effet, on a pu couper rapidement les Irakiens de leurs postes de ravitaillement et les empêcher, par conséquent, de progresser sur le champ de bataille.

Guerre du Golfe et Guerre des étoiles

■ Les leçons du golfe Persique conduiront certes les Américains à revoir de nombreux points de leur planification militaire, des satellites tactiques pour les commandements du champ de bataille à des améliorations matérielles en passant par un meilleur entraînement pour le déminage de vieux engins, mais elles ont

aussi soulevé certains débats stratégiques importants. Début août, des fonctionnaires du Pentagone ont laissé entendre que l'Irak pourrait encore posséder deux à trois cents missiles *SCUD*. Dans son rapport au Congrès, le Pentagone reconnaît qu'il est très difficile et onéreux de localiser des missiles sur rampes mobiles. En outre, dans la préface de ce rapport, le secrétaire à la Défense, M. Dick Cheney, déclare que l'expérience du Golfe confirme la nécessité d'avoir des bombardiers *B-2* et une défense anti-missiles balistiques.

Le 16 juillet, le jour même de la remise du rapport, dans une allocution prononcée à Washington, M. Cheney a réitéré avec une ferveur inhabituelle son soutien au projet de la Guerre des étoiles. «Il est absolument essentiel, a-t-il affirmé, que nous nous dotions maintenant des moyens de nous défendre, de défendre le territoire des États-Unis, nos troupes outre-mer et nos amis à l'étranger contre la menace des missiles balistiques (...) Je suis persuadé que nous en sommes capables techniquement. Je suis tout à fait convaincu qu'il en va de notre sécurité nationale.»

M. Cheney a reçu un appui inattendu, mais différent de celui qu'il aurait souhaité. Après un revirement crucial de son président, M. Sam Nunn, et de la majorité démocrate, le Comité sénatorial des forces armées s'est déclaré favorable à une défense anti-missiles balistiques terrestre limitée. Ce faisant, le Comité a rejeté l'option gouvernementale, qui vise au déploiement d'un système spatial utilisant de petits intercepteurs «intelligents» (*Brilliant Pebbles*). En théorie, *Brilliant Pebbles* fera échouer même une attaque nucléaire massive en interceptant les missiles ennemis avant leur rentrée dans l'atmosphère terrestre.

Pour sa part, le Sénat propose de déployer 100 lance-missiles terrestres dans le Dakota du Nord, à un endroit autorisé aux termes du Traité ABM de 1972. Limiter le déploiement à 100 rampes, c'est respecter le Traité ABM, encore que le sénateur Nunn ait proposé d'entamer des négociations avec l'URSS

en vue d'en modifier la teneur pour pouvoir déployer une plus grande défense. Comparé au programme gouvernemental, qui devrait être terminé à la fin des années 1990, pour un coût de 40 milliards de dollars, le système proposé par le Sénat serait en place d'ici à 1996 et il ne coûterait que 10 milliards de dollars.

Les vols de Goose Bay

■ Plus encore qu'un *Brilliant Pebbles* spatial, l'installation d'une défense anti-missiles terrestre dans le Dakota du Nord a des conséquences importantes pour le Canada. Selon des sources du Pentagone, au minimum, la région défendue irait loin dans le Nord canadien, jusqu'à Churchill (Manitoba) ; au maximum, elle s'étendrait loin à l'intérieur de l'Arctique canadien.

Il se peut fort que l'on traitera de ces questions dans la révision tant attendue du Livre blanc de la défense de 1987. Entre-temps, le débat public sur les questions de défense porte essentiellement sur les fermetures de bases, alors que des députés de tous les partis plaident auprès du gouvernement pour qu'il sauve des bases de leurs régions. Au milieu de l'été, toutefois, le gouvernement n'en disant pas plus sur le nom des bases qui pourraient fermer, un «locataire» de longue date a décidé de partir quoi qu'il advienne. En juillet, les avions américains ont quitté Goose Bay (Labrador), ce qui fait planer de sérieux doutes sur l'avenir de la base. Plus connue dernièrement à cause des controverses soulevées par les vols à basse altitude, Goose Bay était au centre des débats nucléaires au début des années 1960. Étant donné la situation très stratégique de Goose Bay sur la côte nord-est, les États-Unis, qui y stationnaient déjà des appareils, avaient mis la base en tête de la liste des emplacements où ils déploieraient en priorité des armes nucléaires de défense aérienne. Des documents d'archives canadiens du temps du gouvernement Diefenbaker précisent aussi que le Commandement aérien stratégique voulait entreposer des bombes nucléaires sur la base, ce qui permettrait aux bombardiers *B-52* de rentrer de leur première attaque, de se réarmer et de s'envoler de nouveau vers l'Union soviétique.

Selon des documents officiels obtenus par le *Sunday Express* de St. John's en février 1989, le gouvernement canadien a annoncé à tous les étrangers utilisant Goose Bay un relèvement de leur «loyer», équivalant, dans le cas des États-Unis, à un doublement, puisque ces derniers paieraient désormais 12,1 millions de dollars. Les Américains ont protesté et menacé de quitter la base, mais en mai 1990, le gouvernement canadien leur a répété qu'ils devaient se plier à l'augmentation. En juillet 1991, mettant sa menace à exécution, l'armée de l'air américaine est partie, au bout de presque cinquante années de présence. S'exprimant sur l'avenir de Goose Bay, M. Marcel Masse a déclaré : «Il n'est pas dans notre mandat de payer pour des choses dont nous n'avons pas besoin (...) Si le besoin disparaît, la base disparaît.»

Le Canada et l'OTAN

■ Fin mai, le Conseil des ministres de l'OTAN, qui s'efforce de définir la place de l'organisation dans l'Europe de l'après-Guerre froide, a annoncé une réduction et une réorganisation considérables des forces multinationales. Les effectifs seront diminués de moitié pour être ramenés à 750 000 hommes. Ils seront réorganisés en sept corps basés en Europe occidentale et centrale, plus une force d'action rapide placée sous commandement britannique. Celle-ci comprendra quatre divisions, dont deux britanniques et une américaine, et elle sera capable d'intervenir dans un délai de cinq à sept jours en cas de crise.

Aucune mention n'a été faite de l'avenir des forces canadiennes en Europe. Parlant à Berlin, début juin, le premier ministre Mulroney a expliqué que la présence militaire du Canada en Europe serait réduite, en ajoutant toutefois : «Les forces canadiennes resteront aussi longtemps qu'il existera un risque résiduaire pour la sécurité européenne et canadienne et aussi longtemps qu'elles seront nécessaires et bienvenues.» Il n'a donné aucune précision quant à la forme qu'une présence canadienne prolongée pourrait prendre. □

— DAVID COX